

Conseil communautaire
Séance du 21 décembre 2023

Délibération

N° 2023_12_22

Dissolution du SOMVAS, répartition de l'actif et du passif

Le 18 septembre 2017, le Syndicat des Ordures Ménagères des Vallées de l'Austreberthe et de la Seine (SOMVAS) a délibéré afin de mettre fin à l'exercice de ses compétences au 31 décembre 2017 et a déterminé les modalités de sa liquidation.

Par délibération du 9 novembre 2017, la Communauté de Communes a approuvé ces modalités de la dissolution du SOMVAS ; à savoir :

- Biens mobiliers et immobiliers : répartition en fonction du lieu d'implantation
- Trésorerie : répartition en fonction de la population (87,53 % pour la CCCA et 12,47 % pour la CCYN).

Par arrêté préfectoral du 20 décembre 2017, la Préfecture de la Seine Maritime a prononcé la fin d'exercice des compétences du SOMVAS à compter du 31 décembre 2017.

La présente délibération vise à traduire comptablement la répartition de l'actif et du passif résultant des clefs de répartition sus mentionnées.

Le Quorum constaté,

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier de la Préfecture de la Seine Maritime en date du 16 novembre 2023 acceptant la proposition de répartition des actifs du syndicat issue d'un travail conjoint des deux intercommunalités concernées,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 12 décembre 2023,

Ayant entendu l'exposé de M. Gérard CHARASSIER,

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité
(Pour : 41 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. – D'intégrer les résultats cumulés au jour de la dissolution juridique du syndicat figurant à la dernière colonne de l'état II-2 du dernier compte de gestion d'activité. La Communauté de Communes Yvetot Normandie reprend – 96 668,54 € à la ligne 001 (solde exécution section d'investissement) et +212 733,04 € à la ligne 002 (solde exécution section de fonctionnement).

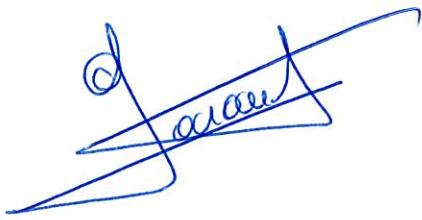
2. – D'acter la répartition comptable pour la CCYN : compte 1068 +450 276,95 € et compte 110 +212 733,04 €

3. – D'acter la répartition physique des biens en fonction du lieu d'implantation, ainsi que les subventions et amortissements y afférant.

4. – D'acter la répartition du solde de la trésorerie au jour de la dissolution selon le critère de la population globale (87,53 % pour la CCCA et 12,47 % pour la CCYN). Pour la CCYN le solde de trésorerie à intégrer au compte 515 est de 116 064,50 €.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Sylvain GARAND



Le Président
M. Gérard CHARASSIER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
YVETOT NORMANDIE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "telerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conseil communautaire
Séance du 21 décembre 2023

Sur convocation adressée le 15 décembre 2023,

Étaient présents (34) :

M. Didier TERRIER,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
Mme Catherine MAILLOT,

M. Louis EUDIER,
M. Eric CARPENTIER,
Mme Céline DAMBRY,
M. Éric RENÉE,

M. Claude BELLIN,
M. Vincent LEMETTAIS
 Jusqu'à la délibération n° 17,
M. Gérard LEGAY,
M. Alain LOPEZ,
M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
Mme Catherine DUCHESNE,
M. Sylvain GARAND
M. Jean-Marc DOUCET,
M. Gilles COTTEY,
Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY,
M. Francis ALABERT

Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER,
Mme Françoise DENIAU,
Mme Hélène SOULIER,
Mme Lorena TUNA,
M. Florian LEMAIRE,
M. Arnaud MOUILLARD
 Pouvoir à M. Florian LEMAIRE à partir de la délibération n° 15,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS
 Jusqu'à la délibération n° 18,
M. Laurent BENARD,
M. Michel DUSSAUX

Étaient représentés (9) :

Mme Stéphanie ETIENNE
 Représentée par M. Didier TERRIER,
Mme Martine LEBORGNE
 Représentée par M. Dominique MACE,
M. Jean-Louis LUC
 Représenté par M. Sylvain GARAND,
Mme Régine HAUZAY
 Représentée par M. Gérard LEGAY,
M. Mario DEMAZIERES
 Représenté par Mme Odile DECHAMPS,

M. Christophe ADE
 Représenté par Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Françoise BLONDEL
 Représentée par Mme Virginie BLANDIN
M. Jean-François LE PERF
 Représenté par Mme Denise HEUDRON,
Mme Dominique TALADUN
 Représentée par M. Thierry SOUDAIS

Étaient absents (3) :

M. Lionel GAILLARD,
Mme Sandrine NORDET,
M. Alain BREYSACHER,

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Sylvain GARAND

Envoyé en préfecture le 05/01/2024

Reçu en préfecture le 05/01/2024

Publié le

S²LO

ID : 076-247600620-20231221-DEL20231222-DE